

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

ST n° 97.093

L'An mil neuf cent quatre vingt dix sept le 20 Novembre à 18 Heures 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire

DATE DE CONVOCATION

12 Novembre 1997

DATE D'AFFICHAGE

12 Novembre 1997

ETAIENT PRESENTS : MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDOBLER, BENOIT, CANDAU, Mmes MONTRON, GEOFFROY, MM. GAVEN, BOISNARD et CARRIE, Adjoints

M. ANGIBAUD, Mlle BARRAUD-DUCHERON, MM. BUJARD, CAMPAGNE, CAU, CHABANEAU, COASSIN, DINDINAUD, DONZIER, Mlle ISENDICK, Mmes LECOMTE-RULLIER, MARTIN, MM. MONNARD, MUSSETTI, Mme PELTIER, MM. POTENNEC, QUENTIN, SABATHIER et SIMONNET, Conseillers,

ETAIT REPRESENTE :

Monsieur MALBOIS par Madame GEOFFROY
Monsieur BOURGEOIS par Monsieur QUENTIN
Monsieur MERLE par Monsieur CAMPAGNE

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 30
Nombre de Votants : 33

Mademoiselle ISENDICK a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Travaux scolaires 1er degré - Programme de travaux - Demande de subventions

VOTE : UNANIMITE

Par lettre en date du 15 juillet 1997, Monsieur le Président du Conseil Général a demandé le détail des opérations susceptibles d'être réalisées au cours de l'année 1998 dans les locaux scolaires du premier degré de la Ville de ROYAN.

A cet effet, les services techniques ont établi un programme de travaux pour un montant de 793.500 Frs TTC, réparti comme suit :

I - TRAVAUX DE SECURITE : mise aux normes des installations suite aux visites de sécurité

1) <u>Groupe scolaire La Clairière</u>	
- mise aux normes des installations gaz	4 500 Frs
- dans l'école maternelle : remplacement des parties basses vitrées des portes et des parties fixes par un verre STADIP ou matériau incassable	50 000 Frs
- création de cloisons coupe-feu pour diviser les combles de l'école primaire	35 000 Frs
- exécution de travaux pour mise en conformité des installations électriques	25 000 Frs

TOTAL 1.....	114 500 Frs

2) <u>Groupe scolaire Louis Bouchet</u>	
- mise aux normes des installations gaz	5 000 Frs
- remplacement des parties basses vitrées des portes et des parties fixes par un verre STADIP ou matériau répondant aux normes	120 000 Frs
- travaux pour mise en conformité des installations électriques	55 000 Frs

TOTAL 2	180 000 Frs

3) <u>Groupe scolaire Maine Geoffroy</u>	
- mise aux normes des installations gaz (réseau d'alimentation, vannes, signalétique)	70 000 Frs
- mise aux normes des ouvertures extérieures de la salle de gymnastique	7 000 Frs
- mise en place d'une alarme de type 4	5 000 Frs
- mise en conformité de la chaufferie (portes coupe-feu, vanne de sécurité incendie, gaine extraction des fumées, actions sur ventilation de la cheminée)	44 000 Frs

TOTAL 3	126 000 Frs

TOTAL I TRAVAUX DE SECURITE 420 500 Frs

II - TRAVAUX DE RENOVATION DES BATIMENTS

1) Groupe scolaire La Clairière

-création d'une aire de saut en hauteur
(4 sautoirs monoblocs avec poteaux de saut)
pour école primaire 8 000 Frs

2) Groupe scolaire Jules Ferry
- mise en place de stores dans deux salles de classes
de l'école primaire 15 000 Frs

3) Groupe scolaire Louis Bouchet
- réalisation de faux plafonds sous réfectoire
de l'école primaire y compris peintures 80 000 Frs
- réalisation de couverture en tuile sur
bâtiment en rez de chaussée (dernière tranche) 40 000 Frs

4) Groupe scolaire l'Yeuse
- travaux de réfection de la toiture-terrasse
(planche de rives - zinguerie) primaire +
maternelle 70 000 Frs

5) Groupe scolaire Maine Geoffroy
- remplacement des menuiseries extérieures (salle
informatique + cuisines) 60 000 Frs
- mise en place de rideaux conformes aux normes
incendie non feu (écoles primaires et maternelles) 100 000 Frs

TOTAL II TRAVAUX DIVERS373 000 Frs

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer favorablement sur le programme énuméré ci-dessus et de solliciter le Conseil Général pour l'obtention des subventions correspondantes au taux le plus élevé.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU la lettre de Monsieur le Président du Conseil Général en date du 15 juillet 1997,
- VU l'avis favorable émis par la commission des Affaires Scolaires réunie le 23 octobre 1997,
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- d'approuver le programme de travaux à réaliser dans les locaux scolaires du premier degré pour un montant de 793 500 Frs TTC,
- de solliciter du Conseil Général les subventions correspondantes au taux le plus élevé pour la réalisation du programme 1998,
- de financer les opérations qui seront subventionnées dans le cadre du budget communal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,

H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 26 Novembre 1997
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Secrétaire Général Adjoint,

H. THOMAS